



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatorzième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 9

Programme 9 Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre

Engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063

1. À sa 14^e séance, le 22 mai 2024, le Comité a examiné le programme 9 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre, engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme pour 2023) [A/79/6 (Sect. 11)].

Débat

2. Les délégations ont remercié le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la communication mondiale pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'élaboration du projet de plan-programme pour 2025, qui était, selon elles, complet, réactif, coordonné et plus stratégique et cohérent. L'attention constante portée à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, dans le cadre du programme, a été saluée.

3. Les délégations ont loué les efforts déployés par les Nations Unies pour faire progresser les travaux menés en Afrique afin que celle-ci puisse réaliser son potentiel en matière de développement socioéconomique durable, de paix et de prospérité à



long terme, à l'appui de l'Agenda 2063. Les délégations ont estimé qu'une collaboration étroite entre les États d'Afrique et l'Union africaine, d'une part, et les Nations Unies, d'autre part, favoriserait la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'obtention de résultats concrets. Compte tenu du rôle important que les Nations Unies prévoient de jouer à l'appui de l'Agenda 2063, les délégations ont appelé les principales parties prenantes à unir leurs efforts pour faciliter une contribution plus importante des Nations Unies afin d'aider les États d'Afrique à faire de l'Agenda 2063 et du développement social et économique une réalité. Il a aussi été souligné que le programme jouait un rôle essentiel dans la promotion de l'entraide entre les Nations Unies et l'Union africaine aux fins du renforcement de cadres tels que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et la collaboration stratégique existant sur diverses questions cruciales. On ne saurait surestimer l'importance de ce partenariat et d'un tel appui.

4. Le deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, publié par l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, a révélé l'existence de disparités importantes en matière de réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 dans les pays d'Afrique. Il a été souligné qu'à l'issue de la première année du plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063, seuls 10 pays avaient été en mesure d'atteindre au moins 50 % des objectifs, tandis que dans 11 pays le taux d'exécution était de 30 % ou moins, ce qui montre que le fardeau de la dette du continent continue d'avoir des retombées importantes sur l'accomplissement des objectifs et sur le développement durable. Des délégations se sont inquiétées du fait que la dette du continent a atteint son niveau le plus élevé depuis plus d'une décennie, plus de 20 pays africains à faible revenu risquant de se retrouver en situation de détresse ou l'étant déjà. Dans ce contexte, la proposition de s'attaquer aux causes profondes de l'insoutenabilité de la dette, dans le cadre de la stratégie pour 2025, a été accueillie favorablement (par. 11.2).

5. Une délégation a salué la détermination du continent à accélérer la mise en place de ses propres institutions financières afin de résoudre les problèmes liés à l'architecture financière mondiale actuelle qui ne joue pas en faveur des besoins de transformation et de développement de l'Afrique. Une autre délégation a déclaré que lorsque la situation en matière de mobilisation des ressources nationales, d'accès à l'énergie et de numérisation des services en vue de la génération de revenus sera meilleure, l'Afrique pourra non seulement créer davantage de ressources nationales susceptibles d'apporter un soutien financier substantiel à son programme de développement, mais aussi parvenir à un développement durable qui garantira la bonne gouvernance et la paix. Il a été observé que pour réaliser l'Agenda 2063, il fallait cibler certains des domaines clés recensés en consultation avec des États africains et des parties prenantes, comme indiqué au paragraphe 11.5 de la stratégie pour 2025.

6. Une délégation a fait part de son appui au programme et à la promotion de concepts qui renforceraient à la fois le rôle du continent en tant qu'acteur planétaire essentiel et son développement, par exemple : la mobilisation des ressources nationales, la garantie de l'accès aux sources d'énergie et la numérisation. Constatant qu'il était essentiel d'inclure les points de vue des pays africains lors de l'adoption de documents et de décisions intergouvernementaux, la délégation a précisé qu'elle avait noué des partenariats étroits avec des États d'Afrique. L'Union africaine et les communautés économiques régionales sont des partenaires clés aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Compte tenu du rôle de premier plan joué par l'Afrique dans la consolidation et l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, la délégation a pris note des efforts déployés pour renforcer et élargir les partenariats

ouverts, honnêtes et constructifs avec les pays africains. Pour marquer l'anniversaire de la création de l'Union africaine et alléger le fardeau de la dette des États d'Afrique, la délégation a annulé des dettes s'élevant à 23 milliards de dollars fin 2023. Elle a fait part de son engagement continu à contribuer de manière tangible à la résolution de problèmes tels que la sécurité énergétique, la mésinformation et la désinformation en Afrique.

7. Une délégation a loué la vision stratégique commune du programme, qui consiste à favoriser le développement de l'Afrique avec l'aide du système international, l'objectif étant d'en faire un continent d'espoir, de possibilités et de prospérité. De plus, la délégation a affirmé son soutien à la mobilisation du système des Nations Unies, des États d'Afrique, de la communauté internationale et du secteur privé aux niveaux mondial et régional en faveur de la vision transformatrice de l'Union africaine. Elle s'est aussi réjouie du fait que les principales conclusions et recommandations de l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 aient été prises en compte par le Conseil exécutif de l'Union africaine et que l'élaboration du deuxième plan décennal ait commencé. La délégation a souligné qu'il fallait prendre des mesures rapides et se concentrer sur la mise en œuvre, qui constitue la clé du succès. Cette même délégation, dont le pays est considéré comme le plus grand pays en développement au monde, a mis en avant les liens d'amitié et de coopération que son pays a tissés avec l'Afrique et sa volonté de collaborer avec les pays d'Afrique pour défendre la paix, le développement et la coopération.

8. Une autre délégation a estimé que les aspirations du projet de programme, notamment le renforcement de la coordination, de la cohérence et de l'alignement de la présence des Nations Unies en Afrique ainsi que le soutien à l'Union africaine, contribueraient à garantir une approche plus cohérente et plus efficace de l'application des politiques sur l'ensemble du continent. Les efforts considérables déployés par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique en vue de renforcer le caractère opérationnel de sa fonction Données et de son aptitude à utiliser les données pour étayer ses activités de conseil, de mobilisation, de communication et de suivi ont été salués. La délégation s'est enquis des principaux obstacles entravant la réalisation des engagements en faveur du développement du continent et a réaffirmé qu'elle était pleinement résolue à contribuer à remettre la réalisation des objectifs de développement durable sur la bonne voie en Afrique.

9. Il a été observé que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait eu des répercussions sur l'exécution du mandat du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et qu'il restait beaucoup à faire pour se remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Une délégation a souligné que les objectifs ne pouvaient être atteints sans le soutien de l'ensemble du système multilatéral et international, au sein des Nations Unies et au-delà, et sans des partenariats innovants et inclusifs. De plus, la participation d'acteurs régionaux et locaux, tels que la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire et les responsables locaux, serait nécessaire. La délégation a dit qu'il fallait que la jeunesse africaine participe davantage à l'élaboration des politiques. Compte tenu des retombées de la pandémie sur l'exécution du programme, la délégation a demandé s'il était réaliste d'espérer que le projet de plan-programme soit mis en œuvre en 2025 et si des mesures seraient prises pour compenser les retards.

10. En ce qui concerne les recommandations formulées dans l'examen triennal du Bureau des services de contrôle interne, plusieurs délégations ont salué les conclusions de l'examen qui ont permis au Comité de mieux comprendre les ambitions et les objectifs de l'Agenda 2063 tout en soulignant l'engagement total du continent en faveur de la réalisation de son destin. Selon la Conseillère spéciale du

Secrétaire général pour l'Afrique, toutes les recommandations du Bureau des services de contrôle interne avaient été appliquées. Dans ce contexte, les délégations ont posé des questions sur les améliorations apportées à l'exécution des programmes comme suite à la réforme du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, et demandé des précisions sur les principaux résultats obtenus. En choisissant de mettre l'accent sur les résultats des trois sous-programmes, les délégations ont reconnu l'utilité de cette réussite et l'intégration accrue entre les sous-programmes. Constatant que l'un des indicateurs utilisés par le Bureau des services de contrôle interne pour évaluer l'intégration du programme était la mise en place de filières de remontée de l'information facilitant l'application de la stratégie du programme, une délégation a demandé si la Conseillère spéciale pour l'Afrique avait obtenu le degré de responsabilité nécessaire pour ce qui est du programme de travail et des ressources pour l'ensemble du programme. En ce qui concerne les deux mandats prévus par la résolution 78/263 de l'Assemblée générale, une délégation a souhaité savoir de quelle manière ces mandats avaient été interprétés par rapport au plan proposé et aux fonctions du personnel, et demandé des informations supplémentaires sur les initiatives du programme. La délégation a rappelé qu'une recommandation avait été formulée l'année précédente, tendant à instituer la tenue de réunions structurées et régulières avec le Groupe des États d'Afrique à New York afin de mieux coordonner la contribution des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Des éclaircissements ont été demandés sur les mesures prises pour donner suite à cette recommandation et sur le rôle joué par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans la création des deux nouveaux mécanismes de coordination stratégique avec l'Union africaine.

11. On a demandé des précisions sur la stratégie pour 2025 (par. 11.4), qui vise à écrire un nouveau discours sur l'Afrique par une action coordonnée et complémentaire et des débats dans différents domaines, dont la science et la technologie, l'innovation, l'industrialisation et le commerce. En particulier, des informations ont été demandées sur les modalités opérationnelles de la consultation entre le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Groupe des États d'Afrique à New York. Tout en se félicitant de la proposition de création d'une bourse pour les jeunes Africains [par. 11.14 h], une délégation a demandé si ce point pouvait faire l'objet d'un sous-programme distinct, afin que le Bureau puisse mieux superviser la participation des jeunes Africains à divers programmes des Nations Unies. Des informations supplémentaires sur le programme de bourses et des détails sur les nouvelles activités ont aussi été demandés. Une délégation a souhaité savoir si les ambassadeurs africains à New York avaient participé aux consultations et activités de fond en 2023. La même délégation a réitéré son appel en faveur de la tenue de réunions régulières et structurées avec les ambassadeurs africains à New York afin d'assurer la coordination des activités menées par les Nations Unies à l'appui de l'Agenda 2063, et demandé combien de réunions avaient été organisées avec ces ambassadeurs en 2023 et ce qui était prévu pour 2025. Des délégations se sont inquiétées du fait que le document publié sous la cote A/79/6 (Sect. 11) était incomplet, la partie B du projet de plan-programme pour 2025 relative aux ressources étant absente, et ont déclaré qu'il était important que le Comité dispose des outils nécessaires à l'évaluation de l'efficacité de chaque programme.

12. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063), une délégation s'est dite favorable à l'objectif de créer un programme de bourses pour les jeunes universitaires africains et de lancer de nouvelles initiatives avec des partenaires afin de renforcer les capacités institutionnelles et l'analyse, la conception et le suivi des politiques. Une délégation a demandé des informations sur la stratégie du Bureau et les nouvelles initiatives

citées au paragraphe 11.14 h). Elle a aussi souhaité connaître l'état d'avancement de l'application des recommandations adoptées par l'Assemblée générale pour faire avancer la mobilisation des ressources nationales et débloquer des financements aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, comme le montre le tableau 11.4 portant sur le résultat 3. Comme indiqué au paragraphe 11.22, la réforme de l'architecture financière internationale est indispensable à la pleine réalisation de l'Agenda 2063. À cette fin, la prise en compte des obstacles à la réalisation de l'Agenda 2063 a été accueillie favorablement.

13. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063), une délégation a salué l'accent mis sur les stratégies à long terme d'administration de la dette alors que les ratios de la dette par rapport au PIB sont élevés et augmentent rapidement (par. 11.35, résultat 3). En ce qui concerne les enseignements tirés des politiques budgétaires axées sur le court terme, qui ne tiennent pas suffisamment compte de la soutenabilité de la dette à moyen ou à long terme, une délégation s'est réjouie des informations communiquées quant au choix des instruments proposés par le programme pour relever ce défi, notamment les mesures relatives aux orientations et à l'assistance technique via des dialogues et des ateliers. Compte tenu de l'expertise locale africaine en matière de macropolitique et du leadership africain local, ainsi que des pressions à court terme liées aux priorités économiques urgentes auxquelles les pays d'Afrique doivent faire face, une délégation a demandé si le Bureau avait aussi envisagé un modèle qui serait davantage axé sur la mobilisation des incitations systémiques et des institutions afin de contribuer à une évolution vers une prise de décision plus stratégique, fondée sur la modification des capacités institutionnelles et sur des incitations, plutôt que de se concentrer uniquement sur le conseil et l'assistance technique. De plus, compte tenu des limites de l'influence du programme dans un environnement complexe et des nombreux facteurs échappant au contrôle du programme en référence à la figure 11.IV portant sur le résultat 3, on a demandé si le Bureau pourrait envisager de faire de la réduction du ratio de la dette par rapport au PIB un indicateur de progrès, en plus du nombre d'États qui élaborent des stratégies à plus long terme pour gérer la dette de manière intégrée, comme cela est actuellement proposé. On a relevé qu'il importait de partager avec un public mondial des informations relatives à l'opinion et à la compréhension du continent africain quant au développement durable.

14. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063), des éclaircissements ont été demandés sur le paragraphe 11.44 portant sur le résultat 1, et sur les changements climatiques dans les pays africains, la deuxième plus grande zone forestière de la planète se trouvant en Afrique. En référence au paragraphe 11.46 portant sur le résultat 2, une délégation a souligné que les résultats obtenus en 2023 en matière d'amélioration de la sensibilisation du grand public aux questions de paix et de sécurité en Afrique n'étaient pas très bons. En ce qui concerne la figure 11.VII, des précisions ont été demandées sur la raison pour laquelle le nombre d'écoutes de reportages audio sur Afrique Renouveau était passé d'environ 400 en 2023 à 7 000 en 2024, alors que l'on s'attendait à ce qu'il diminue à 2 000 en 2025. On a aussi souhaité en savoir plus sur le plan prévu par le Bureau pour améliorer la situation en 2025. Une délégation a demandé combien d'Africains travaillent au Département de la communication globale au titre du sous-programme 3.

Conclusions et recommandations

15. Le Comité a félicité le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique d'avoir déployé avec succès le nouveau modèle de gestion et d'avoir réajusté la planification de la réalisation des objectifs programmatiques et a pris note des

retombées positives attestées par l'examen triennal du Bureau des services de contrôle interne, l'amélioration des capacités en matière de données et les orientations fondées sur des données probantes.

16. Le Comité a constaté les efforts déployés par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour que l'appui apporté par les Nations Unies à l'Afrique soit cohérent et intégré, et a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'améliorer la cohérence et les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en particulier grâce à un partenariat harmonieux fondé sur les objectifs stratégiques du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

17. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'encourager le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à poursuivre l'exécution de son programme stratégique axé sur six domaines sectoriels : le changement de paradigme en ce qui concerne le financement du développement ; la réalisation du développement durable aux fins de l'instauration d'une paix durable ; la gouvernance, la résilience et le capital humain ; la science, la technologie et l'innovation ; l'industrialisation, le dividende démographique et le commerce, l'accent étant mis sur la Zone de libre-échange continentale africaine, et un bouquet énergétique équilibré et l'adaptation aux changements climatiques.

18. Le Comité a jugé utile qu'une attention particulière soit accordée à la promotion de politiques et de propositions axées sur la jeunesse dans chaque domaine sectoriel, compte tenu du rôle crucial joué par les jeunes dans le développement du continent.

19. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'architecture du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique soit adaptée aux besoins et permette d'atteindre les objectifs fixés pour le programme 9 comme suite à l'élargissement de la portée de la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies signalé par le changement de nom du programme, en application de la recommandation formulée par le Comité du programme et de la coordination à sa soixante et unième session et de l'approbation de l'Assemblée générale.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à demander au Bureau de la Conseillère spéciale et aux autres départements et entités des Nations Unies concernés de s'employer à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en établissant des indicateurs de performance clés et en développant des activités qui traduisent le soutien apporté par le système à l'Afrique dans les domaines prioritaires définis dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, de manière à ce que le plan montre, en le mettant en relief, le rôle de l'Afrique en tant que partie prenante clé et protagoniste de premier plan sur la scène mondiale.

21. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de faire rapport, à sa prochaine session, sur les réunions structurées et régulières tenues avec les ambassadeurs du Groupe des États d'Afrique à New York afin de consolider la coordination des activités des Nations Unies en Afrique et d'améliorer la contribution du système à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

22. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique en matière de coopération avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et que l'Assemblée demande au Secrétaire général de lui présenter, à sa quatre-

vingt-deuxième session, un examen de son application, ainsi que des recommandations sur la voie à suivre.

23. Le Comité a accueilli favorablement le programme de bourses pour les jeunes décideurs africains prévu dans le plan-programme 2025 et recommandé que l'Assemblée générale l'approuve et demande au Secrétaire général de lui présenter, à sa quatre-vingt-deuxième session, un rapport sur les deux premières années d'exécution.

24. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 9 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre) du projet de budget-programme pour 2025.
